



00085

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 16 MAI 2018**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon - Salle Rameau – saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 Avril 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur l'utilisation de la salle Rameau.

Madame Christine RAMEL du collectif Salle Rameau a été désignée, pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

*« Si l'on peut se réjouir du maintien de la Salle Rameau comme salle de spectacle par les trois candidatures retenues à l'issue de la consultation ouverte par la Ville de Lyon pour sa mise à disposition, comment envisagez-vous dans le choix du projet final de garantir la pérennité de cette fonction, de préserver dans le temps la vocation culturelle d'intérêt général de cette salle financée à l'origine par des Lyonnais, et de défendre une rénovation intérieure de qualité qui respecte ses éléments d'architecture remarquables ? »*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**